

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des services de transport

Arrêté du 7 octobre 2021

portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRAT2129289A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 7 octobre 2021, l'agrément accordé par arrêté du 21 octobre 2016, au titre de médecin, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité ferroviaire est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2021 :

Médecin : Mewazi Joachim EDORH.